

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
DOTATION DE
SOLIDARITE
URBAINE –
RAPPORT
ANNUEL
D'EMPLOI**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel,
GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

M. le Maire expose à l'Assemblée :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15 JUIL. 2019

Pour l'année 2018, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 420 516 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2018 liées à l'effort de solidarité urbaine sont :

En investissement, au titre de 2018, on retiendra notamment :

- l'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 1 593 339 €
- les travaux et équipements divers dans les quartiers = 3 232 230 €

En fonctionnement, au titre de 2018, on retiendra notamment :

- le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers = 228 655 €
- la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 200 000 €
- les subventions aux organismes locaux d'insertion = 6 100 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 5 260 324 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

Vu la Commission des Finances en date du 4 Juillet 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 12 JUIL. 2019 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 11 JUIL. 2019 Par publication le : 15 JUIL. 2019 Par délégation, Le Directeur Général des Services <i>P/O</i>  Hervé ANTOINE	
---	---